Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

PLACE GAMBETTA - BP 555
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

R E C E P I S S E D E D E P O T

MONSIEUR BRUNO CHESNE
13 RUE JEAN BAPTISTE COLBERT
BP 5106
14079 CAEN CEDEX 5

V/REF :
N/REF : 2000 B 41 / A-965

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 18/04/2001, SOUS LE NUMERO A-965,

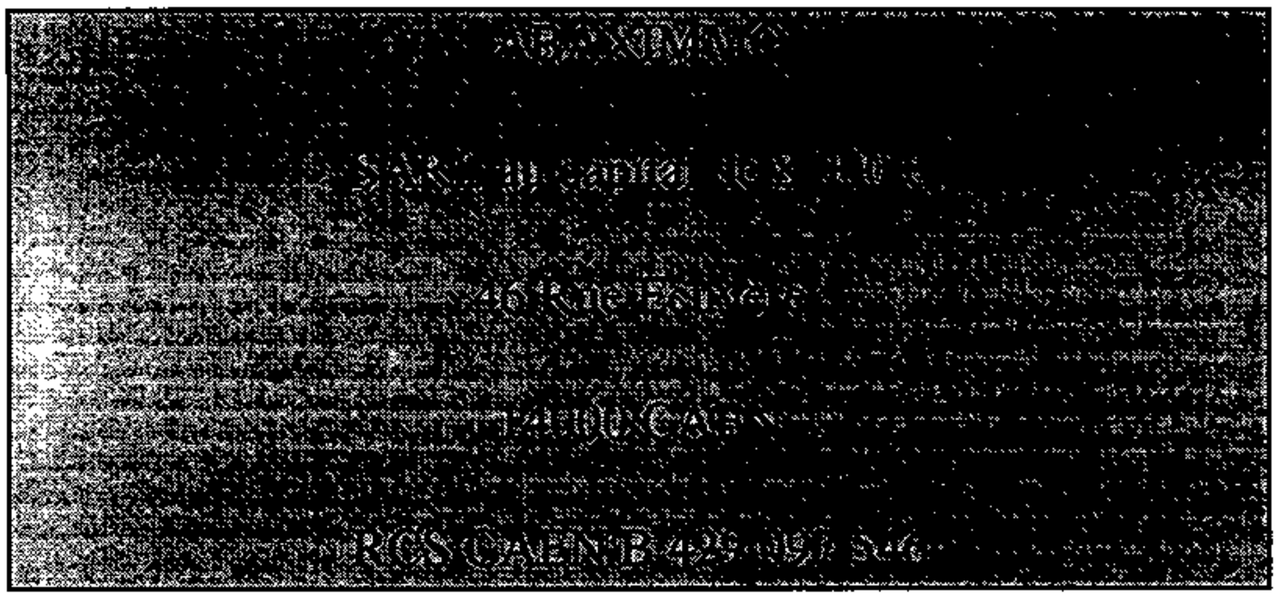
P.V. D'ASSEMBLEE DU 26/03/2001

CHANGEMENT DE GERANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
ABAXIMMO
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
46 RUE ECUYERE
CAEN
14000 CAEN

R.C.S CAEN 429 097 546 (2000 B 41)

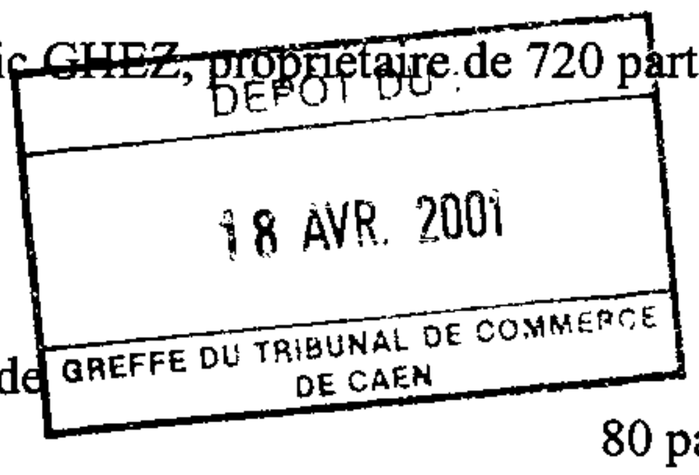
LE GREFFIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 26 MARS 2001

L'an deux mille un, le 26 mars à 11H30, les associés de la société « ABAXIMMO », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, RCS 429 097 546, se sont constitués en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric GHEZ, propriétaire de 720 parts, associé de la société.



Le président constate qu'est présent :

- Madame Véronique GONTIER propriétaire de
 quatre vingt parts sociales, ci 80 parts

Ensemble propriétaires des HUIT CENTS parts
composant le capital social, ci. 800 parts

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble huit cents parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, et qu'en conséquences, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

Le président déclare ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérant.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

FG. VG

Le président ayant apporté toutes ces précisions, il déclare la discussion ouverte.

Puis, les débats terminés, personne ne demandant plus la parole, le président met au voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de révoquer Mr Eric TEYSSEYRE de ses fonctions de gérant, à compter du 1er avril 2001, et donne quitus de son mandat pour la période écoulée. L'assemblée générale nomme, sans limitation de durée, Monsieur Frédéric GHEZ, présent et acceptant, en qualité de Gérant, demeurant 1 Impasse des églantiers 14920 MATHIEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération du gérant à F.15 000 Net par mois à compter du 1er avril 2001 et de lui attribuer comme avantage en nature, un véhicule de fonction évalué à F. 1 000 par mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal, signé par tous les associés.

Mr Frédéric GHEZ

Mme Véronique GONTIER